



LES CAUSSES DU QUERCY



Demain s'invente ici !

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CHARTE 2012-2027
DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAUSSES DU QUERCY

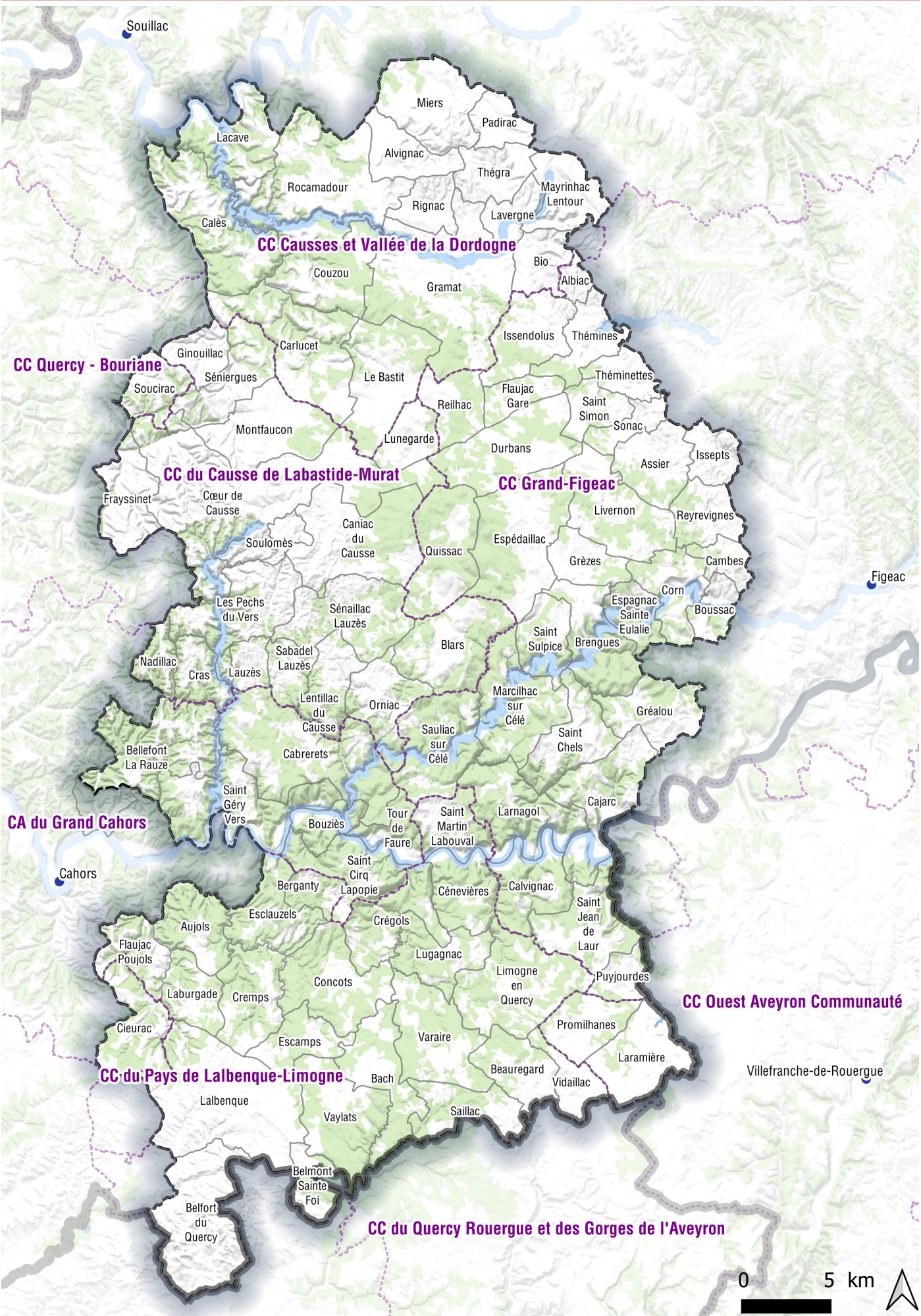
LA SYNTHÈSE



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial





Édito

Il y a près de dix ans, en 2012, la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy était adoptée par les collectivités du territoire, marquant un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable de cette région exceptionnelle. Aujourd'hui, il est temps de dresser un premier bilan de cette mise en œuvre, afin d'évaluer les avancées réalisées et les défis qui restent à relever.

Comme vous pourrez le lire en parcourant ce document, nous pouvons souligner les résultats positifs obtenus grâce à la Charte. Les actions menées ont permis de préserver et de valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel de ce territoire, caractérisé par ses paysages de causses et de vallées. La mise en place de mesures de protection et de gestion durable des ressources naturelles a contribué à maintenir la biodiversité et à préserver les écosystèmes si fragiles des causses du Quercy.

La Charte a également favorisé le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région. La promotion du tourisme durable a permis de faire connaître et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et gastronomique du Quercy. De plus, des actions de sensibilisation et d'éducation ont été mises en place, notamment à destination des jeunes, afin de transmettre les valeurs de préservation de l'environnement aux générations futures.

Cependant, malgré ces avancées, des défis demeurent comme le rajeunissement de la population, le maintien de l'élevage ovin et des activités agricoles, l'accès aux logements et aux services et la revitalisation des villages, la bonne gestion des ressources naturelles...

De plus, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux majeurs pour l'avenir du Parc naturel régional des Causses du Quercy. La Charte doit donc permettre de favoriser la mise en place de mesures concrètes en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant ce qui fait l'attractivité de ce territoire, nos paysages.

En conclusion, la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy depuis 2012 a permis des avancées significatives en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. Cependant, des défis demeurent et nécessitent une mobilisation continue de toutes les parties prenantes. La préservation de ce territoire exceptionnel dans un esprit de concorde est l'affaire de tous et doit être une priorité pour les années à venir. Il est essentiel de maintenir la dynamique engagée et d'œuvrer collectivement pour un avenir soutenable pour les générations futures.

Catherine Marlas

Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy

RAPPEL DU CONTENU DE LA CHARTE (ORIENTATIONS) & DES INSTANCES



**LES CAUSSES
DU QUERCY**

**Charte
2012-2027**

**RAPPEL
DES INSTANCES
DÉLIBÉRATIVES ET
CONSULTATIVES**

COMITÉ SYNDICAL

COMPOSITION

114 élus délégués désignés par les collectivités membres du Syndicat
(95 Communes, 7 Communautés de communes, Département du Lot, Région Occitanie)

PRINCIPALES MISSIONS

Élection du Président et du Bureau, vote des comptes administratifs et des budgets, vote des programmes d'actions, création de postes...

CALENDRIER

Trois rencontres par an

BUREAU SYNDICAL

COMPOSITION

25 élus délégués désignés par le Comité Syndical

PRINCIPALES MISSIONS

Traite les affaires courantes

CALENDRIER

Environ tous les deux mois

4 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Commission économique
Commission environnement et énergie
Commission aménagement, urbanisme et paysages
Commission vie des territoires

COMPOSITION

Élus et représentants des forces vives du territoire (associations, chambres consulaires, fédérations...)

PRINCIPALES MISSIONS

Proposition d'actions au Bureau et au Comité syndical

CALENDRIER

Environ 3 à 4 fois par an

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE

COMPOSITION

19 chercheurs, personnalités scientifiques ou érudits locaux

PRINCIPALES MISSIONS

Conseille les élus et les techniciens du Parc dans la définition et la conduite des études ou des actions scientifiques
En charge d'une politique d'éditions au sein du Parc

CALENDRIER

Environ trois fois par an





**LES CAUSSES
DU QUERCY**

**Charte
2012-2027**

**RAPPEL
DES ENJEUX
PRIORITAIRES
ET DE LA
STRATÉGIE**

UNE STRATÉGIE RÉPONDANT À 10 ENJEUX PRIORITAIRES...

10 ENJEUX PRIORITAIRES

- Enjeu 1 Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains
- Enjeu 2 Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt
- Enjeu 3 Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité
- Enjeu 4 Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc
- Enjeu 5 Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy
- Enjeu 6 Maîtriser la consommation de l'espace
- Enjeu 7 Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques
- Enjeu 8 Faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale et d'appropriation du projet
- Enjeu 9 Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois
- Enjeu 10 Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte

... ET ORGANISÉE EN 3 AXES ET 14 ORIENTATIONS

AXE 1 METTRE EN OEUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES

- Orientation 1.1 Eau : Préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable du département, et veiller à la qualité des rivières
- Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire
- Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace
- Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat

AXE 2 INNOVER POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

- Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité
- Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace
- Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire
- Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines
- Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités

AXE 3 FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT

- Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant
- Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services
- Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy
- Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale
- Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs



ÉLÉMENTS DE METHODE

L'évaluation de la Charte 2012-2027 a été menée au cours de l'année 2023.

Elle s'est appuyée sur :

- Un important **travail d'analyse bibliographique** des ressources et données disponibles.
- La réalisation de **37 entretiens** (avec l'exécutif du Parc (6 entretiens), avec les agents du Parc (12) et avec les membres ou partenaires du Parc (19)) et de **4 enquêtes en ligne qui ont mobilisé 209 participants** (élus siégeant au Comité Syndical (92 répondants), représentants des membres et partenaires du Parc (62), membres du Conseil Scientifique et de Prospective (12) et porteurs de projet (43)) qui ont permis d'apprécier la mise en œuvre de la Charte, disposer d'un regard sur les relations d'acteurs et le fonctionnement des instances du Parc et identifier des pistes d'amélioration en vue de la future Charte.
- En parallèle de l'évaluation de la Charte 2012-2027, le Parc a souhaité recueillir l'avis des habitants autour du Parc et de son action par le biais d'une **d'enquête « grand public »**.
- La saisie de **8 tableaux de suivi des engagements**, renseignés au moment de l'évaluation à mi-parcours et actualisés au moment de l'évaluation finale, par huit partenaires signataires de la Charte afin de suivre le respect ou non des engagements de chaque partenaire tels que définis lors de l'élaboration de la Charte.
- L'organisation de temps de pilotage avec **2 réunions de l'exécutif du Parc** et **3 réunions du comité de pilotage** qui ont permis de valider la méthode de l'évaluation puis ses grands enseignements intermédiaires et finaux.

Des éléments de contexte et des biais méthodologique à prendre en compte

Comme tout exercice d'évaluation, le bilan de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 du Parc doit être apprécié au regard de certains éléments de contexte et biais méthodologiques.

- Une Charte valable 12 ans (puis 15 ans) qui perd nécessairement de sa pertinence. Entre les premiers travaux d'élaboration et la fin de sa validité, près de 17 années se sont écoulées au cours desquelles de nouveaux enjeux territoriaux ont émergé ou se sont confortés ; différentes crises se sont succédé ; de nouveaux cadres stratégiques et de nombreuses évolutions réglementaires ont transformé les politiques publiques territoriales et leur gouvernance... avec une incidence directe sur la mise en œuvre du contenu affiché dans la Charte.
- Un inévitable turn-over. Avec une période de mise en œuvre de 15 ans, les acteurs politiques et techniques garants de la mise en œuvre de la Charte, mais aussi porteurs de sa « *mémoire* », ont connu un fort turn-over. Parmi les acteurs entretenus, une très faible minorité a suivi la mise en œuvre de la Charte sur l'ensemble de la période.
- Une représentativité qui reste partielle. Si les entretiens et enquêtes ont permis d'associer un nombre important d'acteurs, une évaluation (quelle qu'elle soit) comporte toujours des biais en termes de représentativité liés au choix des personnes entretenues ou aux profils des personnes s'étant mobilisées pour répondre aux enquêtes.
- Des indicateurs non renseignés et des outils de suivi internes limités. Si, parmi la très large batterie d'indicateurs de réalisation et de résultat qui avait été définie pour suivre la mise en œuvre des différentes Mesures de la Charte, certains ont pu être suivis régulièrement, d'autres n'ont été que partiellement, voire jamais, renseignés pour plusieurs raisons (fréquence de publication, disponibilité des données, pertinence des indicateurs) avec une conséquence directe sur le volet quantitatif de l'évaluation.
- La difficile mesure de l'impact réel de l'action du Parc. Conformément aux obligations qui incombent aux Parcs, l'évaluation comprend une mesure de l'impact de leur action sur leur territoire. Or, les tendances et évolutions mesurées sur un territoire sont le fruit de l'action d'une multitude d'acteurs (dont celles d'un Parc quand il en compte un... qui, par ses statuts, portent une ambition qui engage ses membres et partenaires territoriaux) et de tendances endogènes et exogènes qui rendent éminemment difficile d'isoler l'impact du Parc.

En plus de cette synthèse, l'évaluation comprend un rapport exhaustif et un document annexe relatif à l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la Charte sur les évolutions du territoire entre 2012 et 2023.

Eau et milieu souterrain

- * 1 réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNIG) créée
- * 3 rencontres du Karst organisées
- * 1 observatoire des eaux souterraines du système karstique créé

Milieux naturels

- * 13 sites Natura 2000 animés par le Parc couvrant une superficie de 22 000 hectares
- * 2 contrats de restauration de la biodiversité
- * 6 observatoires citoyens de la biodiversité

Aménagement et paysage

- * 100% de communes couvertes par un Scot
- * 26 communes concernées par un plan de paysage ou un mini-plan de paysage

Energie

- * 100% des communes dotées d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- * 1 PCAET volontaire réalisé à l'échelle du Parc
- * 1 conseil en énergie partagé

Artisanat

- * 439 entreprises artisanales accompagnées en création
- * 107 entreprises artisanales accompagnées en reprise
- * Une charte des savoir-faire liés à la restauration du patrimoine bâti
- * 26 artisans bénéficiaires de la Marque « Valeurs Parc »

Agriculture et forêt

- * 4 890 hectares d'exploitations agricoles accompagnées dans une démarche agro-environnementale
- * 12 Associations foncières pastorales créées sur 3 340 hectares
- * 2 Chartes Forestières de Territoire réalisées à l'échelle des deux PETR

Tourisme

- * Labellisation Géoparc Mondial UNESCO obtenue en mai en 2017 et renouvelée en 2022
- * 66 nouveaux projets touristiques accompagnés par le Parc

Maîtrise des impacts des activités économiques et humaines

- * 86 entreprises labellisées éco-défis
- * 71% des communes engagées dans l'extinction totale ou partielle de leur éclairage nocturne
- * 50 communes engagées dans une démarche qualitative pour la préservation du ciel nocturne

Promotion du territoire et des activités

- * 83 entreprises marquées « Valeurs Parc »
- * 59 communes et communautés de communes ayant mis en œuvre une signalisation d'information locale

Habitat

- * 5 projets d'éco-barris accompagnés par le Parc
- * 3 démarches Centres en-vie accompagnées par le Parc

Equipements et services

- * 32 équipements et services de proximité maintenus ou créés avec le soutien du Parc
- * 8 Maisons de Services au Public ou Maisons France Services en fonctionnement

Actions éducatives et culturelles

- * 4 130 enfants ayant participé aux programmes éducatifs du Parc
- * 17 425 participants aux animations proposées par le Parc dans le cadre des « Causseries »

Coopérations et recherche

- * 27 projets menés en partenariat avec d'autres Parcs
- * 7 projets de coopération (hors Parc) interterritoriale ou transnationale
- * 10 partenariats de recherche conventionnés

LES GRANDES REALISATIONS DU PARC



© Sarah-Mei Chan

La création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot...

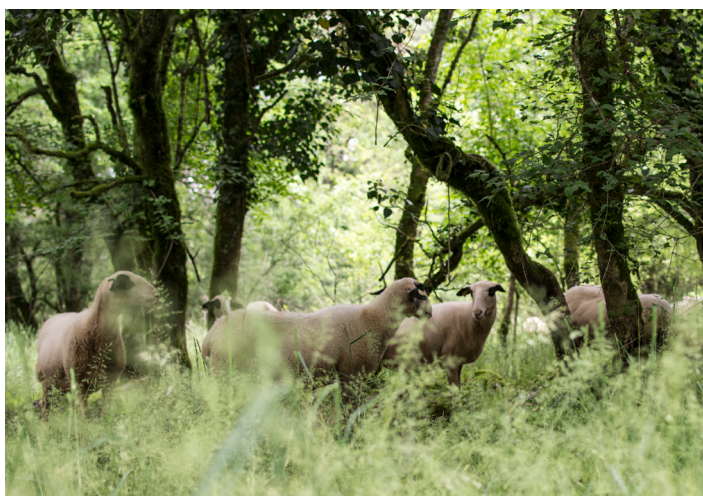
Déjà pressentie au moment de l'écriture de la Charte, la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNIG) du Lot a été créée en 2015 et le Parc s'en est vu confier la gestion en 2016. La RNNIG s'étend sur 800 hectares et est composée de 86 sites répartis sur 20 communes du sud du Parc (et la Commune de Crayssac, à l'ouest de Cahors). En lien avec ses partenaires et des acteurs du territoire, la Réserve assure la protection et la valorisation du patrimoine géologique à travers des actions d'observation et de connaissance, des actions de sensibilisation et des actions de préservation des patrimoines naturel. En 2025, la Maison de la Réserve sera créée sur le site des phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

... et l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO

Obtenue en mai en 2017 et renouvelée en 2022, cette labellisation marque la reconnaissance internationale du caractère géologique remarquable du territoire et de ses nombreux atouts (patrimoine paléontologique, phosphatières, stratégies de préservation et valorisation à l'œuvre, etc.). Elle constitue un atout majeur pour la reconnaissance du Parc, de son territoire et pour le développement du géotourisme. Cette labellisation a conforté le marqueur « *géologique* » du territoire et a entraîné la création d'actions de communication spécifique et de formations auprès des acteurs du territoire et agents du Parc.



© Cyril Novello



© Alexia Bastet

Le déploiement des AFP

Les Associations Foncières Pastorales (AFP), déployées par le Département du Lot en partenariat avec le Parc et la Chambre d'Agriculture, permettent de mettre en œuvre une approche globale de la gestion des espaces : lutte contre le risque incendie et la déprise agricole, préservation de la biodiversité des pelouses sèches et de la trame verte, valorisation de la ressource fourragère et soutien à l'économie agricole locale. Dans le cadre d'un travail partenarial (propriétaires, agriculteurs, élus, chasseurs), les AFP permettent de mettre à disposition les terres aux éleveurs ou associations d'éleveurs qui s'engagent

sur 5 ans à suivre un plan de gestion éco-pastorale. Depuis 2012, 3 340 hectares de terres ont été mobilisés sur le territoire du Parc dans le cadre de 12 AFP. Dans le cadre de ces démarches, le Parc a participé à la réalisation de diagnostics écologiques et éco-pastoraux, l'appui à la création et à l'animation des AFP et à la conception d'une méthodologie d'élaboration et de suivi des plans de gestion, au déploiement de temps de sensibilisation et de formation auprès des propriétaires et des éleveurs, ou à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien.

Signature de deux Contrats de Restauration de la Biodiversité avec la Région pour dynamiser l'action du Parc en faveur de la biodiversité

Le Parc a signé deux générations de CRB (CRB1 sur la période 2015-2017, puis CRB2 2018-2021) avec la Région Occitanie permettant de mobiliser de manière collégiale un grand nombre d'acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité et de déployer de nombreuses actions (études, travaux, outils de sensibilisation) avec un budget total de 2,8 M€.



© Jérôme Morel

Préservation et valorisation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses

Le Parc a développé un grand nombre d'actions en faveur de la préservation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses. Accompagnement des communes souhaitant faire évoluer leur éclairage public. En 2018, 68 communes avaient mis en place une extinction en 2^{ème} partie de nuit (dont 54 réalisant une extinction totale). En 2022, 45 communes avaient signé la Charte pour la protection du ciel nocturne (avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne).

Le Parc a organisé ou relayé plusieurs événements : Jour de la Nuit (50 communes participantes en 2019), Fête de la Nuit en

2016 et 2022 sur le site de l'Écomusée de Cuzals ayant réunies 700 participants à chaque édition, soirées thématiques (astronomie, biodiversité nocturne et ciel étoilé, etc.) ... et développé des outils de sensibilisation et de connaissance sur le ciel noir.

Le Parc compte aujourd'hui 6 sites d'observation des étoiles répartis sur le territoire, adaptés aux différents publics et équipés d'une table de lecture et d'observation de la nuit.

La filière pierre

À partir de 2015, le Parc a souhaité étudier les possibilités d'une relance de la filière pierre à bâtir sur son territoire par la réalisation d'un état des lieux de la ressource locale, de la filière et des perspectives de développement et par l'organisation des Rencontres de la pierre.

Une première initiative a été engagée avec le réseau de Parc du Massif-Central dans le cadre du programme de coopération LAUBAMAC (LAUziers et BAAtisseurs en pierre sèche du MASSif-Central). Cette démarche a ensuite initié une redynamisation, notamment des filières lauze et pierre sèche.

En parallèle, d'autres actions ont émergé : en lien avec la Charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy réalisée avec la CMA, un guide technique d'extraction de lauzes calcaires en micro-carrières a été élaboré ; une démarche de valorisation économique de la filière pierre initiée avec le réseau des Parcs d'Occitanie a donné lieu à un film de promotion de la filière.

La nouvelle Maison du Parc à Labastide-Murat est aujourd'hui dotée d'un muret contemporain en pierre sèche.



© Kristof Guez



Des écobarris

Tout au long de la Charte, le Parc a accompagné des communes rurales dans l'élaboration d'écoquartiers ruraux adaptés aux spécificités du territoire dans le cadre des projets « écobarris » (« *barri* » signifiant « *quartier* » en occitan). Ces démarches ont permis pour les cinq communes accompagnées (Saint-Simon, Lavergne, Mayrinac-Lentour, Le Bastit et Livernon) d'engager des réflexions pour concilier l'accueil de population et le respect du cadre de vie rural, de l'environnement, des paysages et du patrimoine des bourgs dans le cadre de démarches concertées (élus et

habitants). Ces démarches ont donné lieu à des aménagements concrets aujourd'hui en cours de réalisation, mais ont aussi permis de contribuer à la diffusion d'une culture de l'aménagement qualitative sur le territoire.

La marque « Valeurs Parc »

En 2016, la Fédération Nationale des Parcs a réuni ses différentes marques (Accueil, Produits, Savoir-Faire) sous la marque « *Valeurs Parc* », autour d'un cahier des charges qui vise à valoriser l'ensemble des professionnels qui s'engagent pour la préservation de l'environnement, pour le bien-être des personnes ainsi que pour l'économie locale.

Le nombre d'entreprises bénéficiant de la marque « *Valeurs Parc* » sur le territoire a ainsi progressivement évolué (32 en 2016, 62 en 2018, 77 en 2020) et concerne aujourd'hui à 83 entreprises couvrant des thématiques diverses (hébergements (24), hôtels-restaurants (5), restaurants (2), activité de pleine nature (5), sites de visites (6), prestations éducatives (7), artisans du patrimoine bâti (24), producteurs de canard gras (2), apiculteurs (3), producteurs de PPAM fruits et légumes/champignons (4)).

Des rencontres collectives (rencontre annuelle, apéro marque « *Valeurs Parc* »), temps de formations, visites de terrain, sont proposés régulièrement ainsi que des outils de communication.



**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAUSSES DU QUERCY**



Le déploiement d'un programme éducatif porteur des marqueurs du territoire et des enjeux de transition

Afin d'offrir la possibilité de mieux connaître le territoire, d'apprécier la valeur de leur cadre de vie, d'en connaître les richesses et de développer leur désir et leur capacité à s'investir dans des actions citoyennes et respectueuses de l'environnement, le Parc propose depuis sa création un programme éducatif à destination des jeunes : les paysages, les zones humides, l'habitat durable en lien avec la démarche « *Ma Maison dans le Quercy* », l'eau, le ciel nocturne, la géologie, etc.

Création artistique sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

avec notamment le projet Fenêtres sur le paysage avec les œuvres d'art-refuge Super Cayrou (Gréalou) et Pecten Maximus (Limogne-en-Quercy) réalisées par le Parc et l'association Derrière Le Hublot, sur le GR65. A noter également, la création du Chemin-livre composé de 14 histoires dessinées sur des pierres puis bâties dans les murets en pierre sèche le long du GR65.



© C. Pelaprat_bijlora.com

« Les Causseries », l'agenda des animations Parc

Depuis sa création, le Parc élabore un programme d'animation « *Les Causseries* » qui recense et informe sur les animations proposées sur le territoire du Parc, embrassant une grande diversité de sujets et de publics. Sur la période de mise en œuvre de la Charte, 25 numéros ont été édités, publiés en ligne et distribués dans les mairies, commerces de proximité, offices de tourisme et lieux accueillant du public du territoire.

Depuis sa création, « *Les Causseries* » ont permis de recenser 791 rendez-vous (ateliers, débats, projection de film-documentaire, événements culturels, visites, etc.) qui ont réuni plus de 31 000 participants.



© PNRCA

La Maison du Parc

Jusqu'en 2023, les agents du Parc exerçaient leur activité dans des locaux dispersés de Labastide-Murat loués à plusieurs particuliers. Eclatés physiquement, peu fonctionnels et en partie vétustes, les locaux du Syndicat Mixte sont longtemps apparus comme un réel point noir pour le bon fonctionnement des équipes technique du Parc.

Un nouveau siège administratif a été construit en cours de Charte sur la commune de Cœur-de-Causse et a été inauguré en 2023. Il permet désormais de regrouper l'ensemble des agents du Parc.

LES GRANDES RÉUSSITES DU PARC

Un Parc reconnu par tous

Autour d'une seconde Charte 2012-2027, véritable projet de territoire global pour son territoire et largement perçue comme pertinente pour répondre à ses grands enjeux, le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'est affirmé dans le paysage territorial et institutionnel. Son action est ainsi aujourd'hui reconnue par les acteurs du territoire (48% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation considèrent pleinement que le Parc est une collectivité qui produit des politiques à forte valeur ajoutée) et s'apprécie notamment à travers :

- **des actions emblématiques qui ont renforcé la reconnaissance du Parc auprès d'un large panel d'acteurs (institutionnels, sphère économique, société civile, habitants ou touristes).** Parmi les actions les plus significatives réalisées au cours de la mise en œuvre de la Charte, peuvent être citées la labellisation Géoparc UNESCO ; la création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique (RNNIG) du Lot ; la dynamique autour de la préservation et de la valorisation du ciel nocturne et de la trame noire ; la labellisation marque « *Valeurs Parc* » ; la poursuite de la publication de l'agenda des Causseries ; l'inauguration de la nouvelle Maison du Parc à Labastide-Murat en 2023 ; etc.



© Martin Taburet

- **une expertise reconnue, une force d'ingénierie et une capacité à innover et expérimenter faisant du Parc un accélérateur du « *changement* ».** Les expertises techniques concentrées au sein de ses équipes et les nombreuses actions de connaissance autour de différents sujets ont permis au Parc de s'affirmer à travers des expertises spécifiques aujourd'hui bien identifiées par ses partenaires. A titre d'exemple, peuvent être évoqués l'Observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de l'Ouyse permettant d'alimenter la connaissance sur les milieux souterrains ; l'élaboration de la première trame verte et bleue en début de Charte ou l'édition de nombreux guides pour aménager différemment et durablement le territoire qui ont servi de socles ou de supports pour l'élaboration de différents documents locaux de planification ; l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) volontaire qui a permis de dynamiser la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques sur le territoire ; etc. L'expertise technique et scientifique du Parc est par ailleurs reconnue à travers le recrutement de plusieurs étudiants en thèse ou son Conseil scientifique et de prospective (CSP) qui ont permis d'enrichir, tout au long de la mise en œuvre de la Charte les projets portés par le Parc.



© PNRCQ

Par ailleurs, ses compétences, mais aussi ses dynamiques de coopération et de travail en réseau (réseau des Parcs d'Occitanie, réseau des Parcs du Massif Central (IPAMAC), Fédération nationale des Parcs, LEADER, etc.), ainsi que sa capacité à se positionner sur des démarches et appels à projets innovants (comme par exemple les appels à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS-CV) ; Plan de paysage ; Pôles de pleine nature en Massif Central ; etc.) ont positionné le Parc dans un rôle de « *boîte à outils* » et de créateur-accelérateur d'initiatives et d'expérimentations originales dans tous les domaines.

Enfin, le Parc a pu jouer un rôle de force d'ingénierie sur le territoire en accompagnant certains projets portés par ses partenaires : appui à l'élaboration du Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays Lalbenque Limogne ; élaboration des PCAET volontaires des Communautés de Communes du Pays Lalbenque Limogne et du Causse de Labastide-Murat ; etc.

- **une capacité à porter de la transversalité et de la cohérence de l'action publique.** Si les collectivités locales sont généralement marquées dans l'exercice de leur compétence par une approche en silo, le Parc a su, dans la plupart des actions qu'il a portées, s'affranchir du découpage thématique de sa Charte en répondant simultanément à différents objectifs. A titre d'exemple, les actions autour du ciel noir participant

à la fois aux enjeux de préservation de la trame noire, d'économie d'énergie et de valorisation touristique ; les actions autour du tourisme de pleine nature participant à la fois à la préservation des milieux naturels, à la gestion partagée de la ressource en eau et à la valorisation touristique ; les actions en faveur de projets d'aménagement urbain durable répondant à la fois à des enjeux de préservation des paysages et du foncier et de qualité de vie ; etc.

- **un positionnement spécifique dans l'écosystème des politiques territoriales.** Sans compétence propre et en superposition avec des territoires institutionnels de proximité (Intercommunalités ou PETR (Pôle d'Equilibres Territorial Rural) notamment), le Parc a néanmoins su se positionner dans l'écosystème des politiques territoriales (avec certaines difficultés, cf. ci-après) en portant ou en s'impliquant dans des projets partenariaux ; en développant des relations bilatérales politiques et techniques avec différents acteurs du territoire avec, pour un grand nombre d'entre eux, la signature de conventions qui ont permis de créer une dynamique forte de coopérations et de projets (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot, Education Nationale, etc.) ; ou en initiant ou en participant à des dynamiques multi-partenariales favorables à la cohérence de l'action publique (animation d'un dialogue inter-SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en début de Charte ; signature de la charte départementale pour le développement des énergies renouvelables ; participation au club des directeurs des Offices de Tourisme du Lot ; etc.).
- **une communication garante d'une visibilité renforcée du Parc et du territoire.** Le Parc est unanimement reconnu par ses partenaires par la quantité et la qualité de ses différentes publications et de ses différents outils et supports de communication qui, par leur contenu et leur format, couvrent une grande diversité de sujets et de cibles (grand public, touristes, habitants, experts, institutionnels, etc.). Chacune de ses publications et chacun de ses outils de communication ont contribué tout au long de la Charte à faire connaître l'action du Parc et au renforcement de sa visibilité et de son appropriation par le plus grand nombre. Ainsi, et malgré quelques enjeux d'amélioration (cf. ci-après), d'après les enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, 46% des répondants considèrent pleinement que le Parc communique bien sur ses projets et ses réalisations.

Au-delà de l'apport en faveur de sa propre reconnaissance en tant qu'institution, la stratégie de communication du Parc a également largement contribué à la visibilité du territoire à travers les actions emblématiques qu'il a soutenu, le soutien aux démarches de labellisation (marque « *Valeurs Parc* ») et l'appui aux démarches de reconnaissance la destination touristique « *Parc* ». La labellisation Géoparc UNESCO a par ailleurs contribué à la reconnaissance internationale du territoire.

- **une capacité à sensibiliser et à impliquer le plus grand nombre.** Tout au long de la Charte, le Parc a largement contribué à porter auprès des acteurs du territoire (élus ou entreprises) et du grand public (habitants et touristes) les principes en faveur du développement et de l'aménagement durable de son territoire (87% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation considèrent très fortement ou fortement le Parc comme un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable).

Le Parc a ainsi multiplié les démarches pédagogiques et de sensibilisation en faveur de la valorisation et de la préservation des patrimoines du territoire à travers des publications (cf. ci-dessus) et des animations qui ont



permis d'impliquer le plus grand nombre : déploiement d'un programme éducatif porteur des marqueurs du territoire et des enjeux de transition ; animation des sites Natura 2000 ; déploiement d'une signalétique touristique et patrimoniale permettant d'informer et sensibiliser les visiteurs ; réorientation des actions culturelles en lien avec les marqueurs du territoire et les grands messages portés à travers la Charte ; organisation de nombreux temps d'échanges autour des patrimoines locaux et des enjeux de préservation (soirées-débats, caravane de l'éco-rénovation, etc.) ; etc.



UN PARC QUI ...

- * ... initie et impulse
- * ... innove et expérimente
- * ... éclaire
- * ... soutient
- * ... préserve et valorise
- * ... sensibilise
- * ... rend visible
- * ... crée de la cohérence et coopère

... EN FAVEUR DE SON TERRITOIRE

Les principaux apports du Parc pour son territoire

Un Parc qui initie et impulse à travers différentes initiatives qui ont permis d'enclencher de nouvelles approches en termes de politiques territoriales et qui ont ensuite incité les collectivités locales du territoire à se positionner sur de nouveaux enjeux.

Un Parc qui innove et expérimente à travers un grand nombre de projets répondant de manière différenciée et adaptée à ce qui était jusque-là proposé sur le territoire et qui ont permis diffuser de « *nouveaux modes de faire* » sur le territoire.

Un Parc qui éclaire à travers de nombreux outils de connaissance et leurs diffusions qui ont constitué une aide précieuse à la bonne appropriation des enjeux du territoire et un appui essentiel à la définition de politiques adaptées.

Un Parc qui soutient en faisant bénéficier à tout le territoire son ingénierie et en captant des financements à travers des appels à projets afin de les mobiliser pour ses propres actions ou en les redistribuant en soutien des acteurs locaux et de leurs projets.

Un Parc qui préserve et valorise à travers l'ensemble de ses actions qui ont répondu à un double principe de « *verdir et durabiliser* » le territoire et de « *préserver les spécificités* » du territoire et ont ainsi contribué à diffuser ces principes au-delà de ses propres interventions.

Un Parc qui sensibilise à travers l'ensemble de nombreuses animations, actions pédagogiques ou publications qui ont joué un rôle majeur dans l'appropriation du Parc par un large panel d'acteurs et dans la diffusion des principes d'un nouveau modèle de développement territorial et d'un nouveau modèle sociétal et de rapport au territoire.

Un Parc qui rend visible à travers des actions emblématiques qui ont contribué à sa propre reconnaissance en tant qu'institution mais aussi en tant que territoire et a ainsi alimenté sa visibilité au-delà de son périmètre et conforté son image remarquable

Un Parc qui crée de la cohérence et coopère à travers des projets qui soutiennent, d'une part, la transversalité de l'action publique conciliant les différentes facettes du développement durable (environnement, économie et social) et favorisant, d'autre part, les dynamiques de coopération et de partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Un Parc acteur en cohérence avec ses missions

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a pleinement agi en cohérence avec les grandes missions thématiques qui lui sont confiées (préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ; favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ; aménager le territoire) et a notamment assumé :

- **un rôle moteur dans la prise en compte des enjeux environnementaux, de préservation des ressources naturelles, d'aménagement durable du territoire et de mise en œuvre des grandes transitions.** Pour plus de 80% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, le Parc est perçu comme une chance pour la préservation du territoire. La quasi-totalité des actions portées par le Parc au cours de la période de mise en œuvre de la Charte ont répondu à des exigences de développement durable :

- préservation de la biodiversité : gestion-animation des sites Natura 2000 ; déploiement des MAEC-PAEC ; définition de la trame verte et bleue ; préservation du ciel noir ; pilotage des deux Contrats de Restauration de la Biodiversité ; etc.
- préservation des ressources et des autres patrimoines naturels : eau ; géologie ; paysage ; etc.
- soutien à un aménagement durable et sobre du territoire : projet écobarri ; démarche centre en-vie ; appui à l'élaboration des stratégies et documents locaux de planification ; etc.
- accélération de la transition énergétique et prise en compte des enjeux du changement climatique : labellisation Territoire à énergie positive pour la croissance verte ; élaboration d'un PCAET volontaire ; déploiement du projet d'observation ADOPT ; etc.



© Guy Holman



© Jérôme Morel

Au-delà des actions qu'il a portées ou soutenues, par ses avis rendus en tant que personne publique associée ou par ses délibérations (sur les conditions de déploiement des énergies renouvelables par exemple), le Parc est aujourd'hui perçu comme « *un garde-fou* » vis-à-vis des grands projets pouvant menacer l'environnement.

- **un soutien à la dynamique de préservation et de valorisation de tous les patrimoines.** Au-delà de ses ressources et patrimoines naturels, le Parc a plus globalement engagé, en conformité avec ses missions et les ambitions de sa Charte, une dynamique de préservation de l'ensemble de ses patrimoines : géologiques (labellisation Géoparc UNESCO ; création RNNIG ; etc.) ; architecturaux (engagements de démarches sur les paysages ; élaboration de la charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy ; la démarche « *Ma maison dans le Quercy* » ; préfiguration de la création d'un Conservatoire du patrimoine bâti quercynois) ; identitaires (soutien à la langue et à la culture occitane ; filière ovine ;



© Malika Turin



etc.) ; culturels et artistiques (aménagement des chemins de Saint-Jacques ; etc.) ; gastronomiques (labellisation de trois Sites remarquable du goût ; labellisation marque « *Valeurs Parc* » de productions agricoles locales ; etc.) ; etc. Ce soutien à la préservation et valorisation de tous les patrimoines font que 88% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation ont considéré que le Parc constituait fortement ou très fortement une force en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire.

• **un soutien à un développement économique durable.**

La mise en œuvre de la Charte a enfin également permis de soutenir le développement économique de proximité en répondant à la fois à la dynamique des filières du territoire et à leurs impératifs de transitions environnementales : agriculture (déploiement des MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques) ; accompagnement aux pratiques écopastorales ; appui à la filière de la brebis Causse du Lot et soutien à la filière ovine ; etc.) ; artisanat (accompagnement et le suivi de porteurs de projets ; élaboration de la charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy ; soutien aux filières territorialisées (pierre, laine, lavande, chanvre, bois, etc.) ; labellisation éco-défis, etc.) ; tourisme (valorisation des différents patrimoines ; labellisation Géoparc mondial UNESCO ; gestion de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot ; développement des activités de pleine nature ; etc.) ; etc. L'apport du Parc en faveur du développement économique s'est également traduit par la valorisation de certaines activités, productions et sites locaux à travers la marque « *Valeurs Parc* » et le déploiement d'une charte signalétique (signalisation d'information locale et signalétique touristique et patrimoniale).



Un Syndicat Mixte au cœur de la mise en œuvre de la Charte

Au-delà de ses actions et de ses missions, un Parc est aussi une organisation soutenue par un Syndicat Mixte dont le bon fonctionnement, aussi bien politique que technique, constitue la garantie de la mise en œuvre de la Charte. Si des évolutions et des améliorations seront nécessaires en vue de la prochaine Charte (cf. ci-après), le Syndicat Mixte peut s'appuyer sur :

- **un portage politique au service de l'action du Parc** autour d'instances délibératives (Comité syndical et Bureau syndical), dont les rencontres sont relativement appréciées par leurs membres et bénéficient d'une participation significative (notamment en Bureau), qui permettent de mettre en œuvre et suivre la Charte et de nourrir et enrichir les projets portés par le Parc. Les rencontres d'un exécutif resserré assurent un suivi régulier des politiques du Parc. A noter, qu'avec un nombre significatif d'élus disposant de plusieurs mandats (commune, intercommunalité, syndicat, conseils départemental ou régional), les élus délégués permettent d'alimenter la cohérence des politiques publiques au sein des instances du Parc.
- **une équipe pluridisciplinaire, compétente et renforcée.** D'un point de vue technique, le Syndicat Mixte s'appuie sur une équipe d'agents qualifiés, couvrant les différents champs d'action du Parc qui alimente fortement la reconnaissance du Parc et de son expertise. Au fil de la mise en œuvre de la Charte, l'équipe s'est renforcée et compte 27 agents en poste en 2023 ; elle a notamment été alimentée en continu par un nombre important de stagiaires (51) permettant au Parc d'investir de nouveaux sujets. Désormais regroupées dans la nouvelle Maison du Parc, dédiée aux services du Syndicat Mixte, l'équipe du Parc dispose depuis 2023 de conditions de travail significativement améliorées.
- **une forte capacité à aller chercher des moyens financiers garants de la capacité d'agir du Parc.** Au-delà de leurs compétences thématiques, les agents du Parc ont la responsabilité d'alimenter le budget « actions » du Syndicat Mixte en répondant à des appels à projets et à candidature qui permettent de capter des subventions (aussi bien d'investissement que de fonctionnement). Indispensable pour porter des projets, le budget « actions » du Parc est ainsi passé de 0,39 M€ en 2016 à 1,21 M€ multipliant par trois la capacité d'actions du Syndicat Mixte.
- **une capacité à s'adapter à un contexte mouvant.** Enfin, il est à noter que tout au long de la Charte, le Parc a su s'adapter à un contexte politique et réglementaire mouvant, marqué notamment par les lois NOTRe ou MAPTAM qui ont transformé les contours de la gouvernance territoriale, aussi bien en termes de périmètres que de compétences. Ces évolutions ont conduit à rendre caduques certaines mesures et certains engagements définis dans la Charte en 2011, mais elles n'ont pas empêché élus et agents du Syndicat Mixte de repositionner autant que nécessaire le Parc dans un paysage institutionnel recomposé.

Les crises successives (sanitaire, économique et sociale, énergétique, géopolitique) et les grandes mutations sociétales (accélération de la prise en compte des transitions) n'ont pas non plus été des freins à l'action du Parc qui a su rebondir et s'adapter avec réactivité à des enjeux en partie différents de ceux auxquels la Charte voulait répondre lors de son écriture.

LES LIMITES DU PARC ET DE SON ACTION

Une légitimité qui reste fragile

- **Une défiance vis-à-vis du Parc qui perdure.** Si son action est très majoritairement reconnue comme positive, une minorité d'acteurs du territoire reste défiant vis-à-vis du Parc. Différentes perceptions critiques à son égard sont ainsi parfois exprimées : celle d'un Parc qui « *sanctuarise* » le territoire et empêche le développement de projets de par ses missions de préservation du territoire (avis exprimé par 15% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation) ; celle d'un Parc déconnecté des contraintes des acteurs publics ou privés et qui portent, sous couvert d'innovation, des actions peu concrètes ; celle d'un Parc qui s'est dispersé dans son action et intervient sur des champs sur lesquels il n'est pas attendu (cf. point suivant) ; ou enfin celle d'un Parc qui vient alourdir un millefeuille administratif déjà complexe. À ces critiques (qui visent la plupart des Parcs naturels régionaux) se sont ajoutées, plus spécifiquement au territoire des Causses du Quercy, des points de tensions, notamment avec certains acteurs du monde agricole, à propos, d'une part, de la présence du loup (dont le Parc est jugé défenseur par une partie des professionnels agricoles) et de sa cohabitation avec la filière ovine et, d'autre part, des réticences exprimées par le Parc sur du développement de l'agrivoltaïsme et la méthanisation (en raison de leurs impacts paysagers et environnementaux) perçus comme une source de revenus complémentaires par une partie des professionnels agricoles.
- **Une appropriation encore difficile et partielle du Parc...** y compris par les élus délégués ou les représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte. Si le Parc a fêté ses vingt années d'existence au cours de la mise en œuvre de la Charte, l'institution « *Parc naturel régional* » reste encore difficilement appropriée par une partie non-négligeable des acteurs du territoire. Cette connaissance partielle relève d'une double incompréhension relative :
 - au « *rôle* » du Parc avec une confusion fréquente entre les notions de « *missions* » et de « *compétences* » qui se traduit par des interrogations fréquentes de la légitimité et de la pertinence du Parc à intervenir sur certains sujets (notamment les services à la population ou les mobilités) ;
 - au « *modèle de fonctionnement* » du Parc avec une Charte régulièrement perçue comme étant la Charte du Syndicat Mixte et non celle des territoires et collectivités membres du Syndicat Mixte, alimentant un détachement de la Charte au fil de l'eau et un faible suivi des engagements des partenaires signataires (cf. ci-après).

Ce déficit d'appropriation constitue un vaste défi pour le Parc d'autant qu'il concerne un grand nombre d'acteurs du territoire, y compris des élus délégués ou des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte. Ainsi, parmi les élus répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, seuls 16% déclarent avoir le sentiment d'être pleinement en capacité d'assumer leur rôle d'élus délégués, 56% partiellement et 28% faiblement ou pas du tout.

- **Une gouvernance institutionnelle mouvante dans laquelle le Parc a eu du mal à se faire une place.** Au cours de la mise en œuvre de la Charte, la cartographie des périmètres et des compétences institutionnelles a profondément évolué : fusion des exes-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ; passage de 12 à 7 intercommunalités (avec un nombre de communes et d'habitants et des proportions de communes ou d'habitants intégrées au périmètre du Parc sensiblement différents entre les EPCI) ; apparition des deux PETR ; création de communes nouvelles (avec un passage de 102 à 95 communes membres) ; etc. En plus d'avoir fait évoluer un certain nombre de mesures et d'engagements prévus dans la Charte, cette recomposition territoriale a conduit chaque acteur à se concentrer sur sa propre (ré)organisation avec une incidence directe sur les relations avec le Parc. Cumulée au turn-over des élus et des agents (aussi bien au niveau des collectivités que du Parc) et à un fonctionnement en vase-clos du Parc reprochés par ses partenaires sur certains projets au cours de la Charte, l'évolution de la gouvernance territoriale a ainsi conduit à fragmenter (de manière variable) les relations du Parc avec les intercommunalités (absence de vision d'ensemble des projets de chacun ; faible dialogue des comités de direction ; etc.), à limiter les coopérations avec les PETR (dans un contexte de transfert des contractualisations gérées par le Parc aux bénéfices des deux PETR) et dans certains cas à passer à côté d'opportunités de coopérations et d'actions. Pour autant, ces relations fragmentées n'ont pas empêché des partenariats réguliers sur des projets ponctuels avec

36 conventions signées avec les cinq EPCI et les deux PETR au cours de la mise en œuvre de la Charte.

- **Des coopérations difficiles avec certains partenaires ou sur certains champs.** Le Parc a également connu des difficultés à coopérer avec certains acteurs ou sur certains sujets pour différentes raisons :
 - **Les tensions liées à la présence du loup et au développement de la méthanisation et de l'agrovoltaïsme** (cf. ci-avant) ont notamment conduit à des relations distendues, voire absentes, entre le Parc et la Chambre d'Agriculture et certains organismes agricoles, limitant le nombre de projets communs (pas de convention signée avec la Chambre) ou les opportunités de convergence de projets.
 - **Le positionnement territorial du Parc entre Cahors et Figeac**, a toujours complexifié sa légitimité à se positionner sur des politiques territoriales répondant à des logiques de bassins de vie (accessibilité aux services, mobilités, planification territoriale). Ainsi, le Parc est peu attendu sur ces champs et peu associé (voire informé) sur les politiques et projets portés par ses membres dans ces domaines pourtant inscrits dans la Charte.
 - **Des liens avec la société civile qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés et qui restent partiels.** Si le Parc a pu associer la population à un grand nombre de ses projets à travers des actions de pédagogie, de sensibilisation ou d'animation, il s'était fixé l'objectif de créer des instances de dialogue avec la société civile à travers la mise en place d'un Comité économique, social et environnemental du Parc (CESE) et d'un Conseil des Jeunes qui n'ont finalement pas vu le jour pour plusieurs raisons (moyens, inadaptation, etc.) et qui auraient pu constituer des espaces visibles et cohérents du dialogue Parc-Habitants. Le CESE avait notamment vocation à se substituer au Comité de la Vie Associative qui a finalement lui aussi disparu.
 - **Une stratégie de communication du Parc et une communication sur ses réalisations parfois jugées insuffisantes ou inadaptées.** Si le niveau d'information sur les actions du Parc est majoritairement jugé satisfaisant, des marges de progrès paraissent souhaitables au regard d'une note moyenne de 3,3/5 attribuée par les répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation. Les critiques exprimées sur la communication du Parc et la visibilité de son action reposent sur différentes dimensions : une technicité des sujets portés par le Parc qui ne s'accompagne pas nécessairement d'un effort suffisant de vulgarisation (y compris dans les instances du Parc) ; une très forte production-édition de documents mais dont la diffusion et l'animation paraissent insuffisantes pour assurer leur bonne valorisation ; un fort turn-over des agents qui entraînent des ruptures de liens entre le Parc et ses partenaires ; etc.

Plus globalement, l'absence d'une stratégie globale de communication-promotion du territoire autour de marqueurs lisibles et partagés et le sentiment d'une dispersion de l'action du Syndicat Mixte questionnent agents et partenaires sur les incidences en termes de visibilité du Parc.

- **Une équipe sous-dimensionnée pour couvrir la totalité des orientations de la Charte.** Si l'équipe du Parc a pu piloter ou accompagner tout au long de la Charte un grand nombre d'actions qui ont participé à la reconnaissance de son expertise, son dimensionnement interroge sa capacité à répondre, d'une part, à tous les engagements prévus dans la Charte et, d'autre part, à suivre, s'impliquer ou simplement s'informer sur les projets portés sur le territoire par ses différents partenaires. Malgré un renforcement des effectifs en cours de Charte, le sous-dimensionnement de l'équipe du Parc et son instabilité (liée au mode de financement des projets portés par le Parc, cf. ci-après) se traduisent par une surcharge de travail pour une partie des agents (qui a pu occasionnellement alimenter le turn-over) ou des problématiques de consommation incomplète des subventions allouées au Parc. Avec un très grand nombre de projets engagés, les champs de l'aménagement du territoire (urbanisme, paysage, habitat, foncier) ou du tourisme paraissent particulièrement concernés par un déséquilibre entre ambitions et moyens humains.
- **Un Parc dépendant de sa capacité à créer son propre budget actions.** Les moyens financiers du Parc interrogent également au regard de recettes fixes (recettes statutaires et dotation de l'Etat) ayant peu évolué sur la durée de la Charte et de subventions (fonctionnement et investissement) ayant connu d'importantes variations (transfert du pilotage LEADER et réorganisation de la contractualisation de l'Etat ou de la Région au profit des PETR en 2014, puis mise en place de « contrats » pluriannuels avec la Région et le Département en seconde partie de Charte). Ces dernières sont par ailleurs fortement dépendantes d'appels à projets dont

l'obtention est chronophage et dont la temporalité implique un fonctionnement des équipes du Parc adapté à leur calendrier avec des conséquences directes sur la continuité des projets. Ainsi, la capacité d'agir du Parc est fortement dépendante de sa capacité à créer son propre budget, soulignant l'importance des fonctions de gestion administrative dont le sous-dimensionnement actuel, mis en avant dans l'audit interne réalisé par la Région en 2022, constitue une fragilité majeure du fonctionnement du Parc.

Un réflexe Charte à consolider dans la durée

- **Une Charte qui peine à exister dans le temps comme un projet commun.** Plus de 60% de répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation ont déclaré connaître partiellement la Charte. Cette relative méconnaissance, qui indique que la Charte n'est pas identifiée comme un document de référence, s'explique pour plusieurs raisons :

- un document difficilement appropriable avec un double niveau de lecture « *enjeux-orientations* » qui complexifie l'identification des messages et ambitions clés de la Charte, une armature stratégique complexe (3 Axes, 14 Orientations, 45 Mesures, 124 Sous-mesures) et au contenu parfois confusant (inégalités de contenus stratégique ou opérationnel, redondance, faible lisibilité de la transversalité, etc.) et une mise en forme du document peu soignée qui nuit à sa lecture hiérarchisée.

Par ailleurs, la plupart des personnes consultant la Charte en ont une lecture ciblée sur les sujets qui les concernent. S'il existe bien une version synthétique, aucun document ne permet une appropriation à double niveau de la Charte.

- une obsolescence liée à la durée d'application de la Charte (désormais rallongée à quinze ans) qui s'est nécessairement traduit par une perte progressive de pertinence de son contenu. A titre d'exemple, la prise en compte des grands défis des transitions n'était encore qu'émergente au début des années 2010 sans réelle transversalité des approches. De même, les évolutions des périmètres et compétences institutionnels ont rendu caduque certaines mesures de la Charte et les engagements liés. Au croisement de ces deux évolutions, ont émergé de nouveaux cadres stratégiques supra ou infra-territoriaux qui ont détourné les acteurs locaux de la Charte.
- un renouvellement des élus et un turn-over des agents du Parc et des collectivités membres qui avaient élaboré la Charte et qui ont nécessairement alimenté la perte du « *réflexe* » Charte, y compris chez les agents et élus du Parc.

- **Une difficulté à piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Charte.** Au moment de l'écriture de la Charte avaient été rattachés à chacune des 45 mesures des engagements propres à chaque partenaire signataire et une série d'indicateurs de réalisation et de résultats qui, dans les deux cas, ont été difficilement suivis pour plusieurs raisons :

- des indicateurs inadaptés conçus en vase-clos sans lien avec les agents du Parc ou les partenaires territoriaux (souvent détenteurs des données) et aujourd'hui pour partie non-renseignables (donnée indisponible) ou non-pertinents. Les évolutions de la gouvernance territoriale ont également rendu certains indicateurs inappropriés.
- un déficit de continuité dans le dialogue partenarial autour de la Charte (en dehors des instances délibératives) qui s'est traduit par un manque de suivi des engagements des signataires de la Charte. Les difficultés des membres du Syndicat Mixte à renseigner les tableaux de suivi de leurs engagements lors des séquences d'évaluation (intermédiaire et finale) ont mis en avant un pilotage insuffisant de la Charte ... qui masque un déficit d'appropriation du Parc et de la Charte.

Des actions engagées mais des enjeux qui restent une réalité

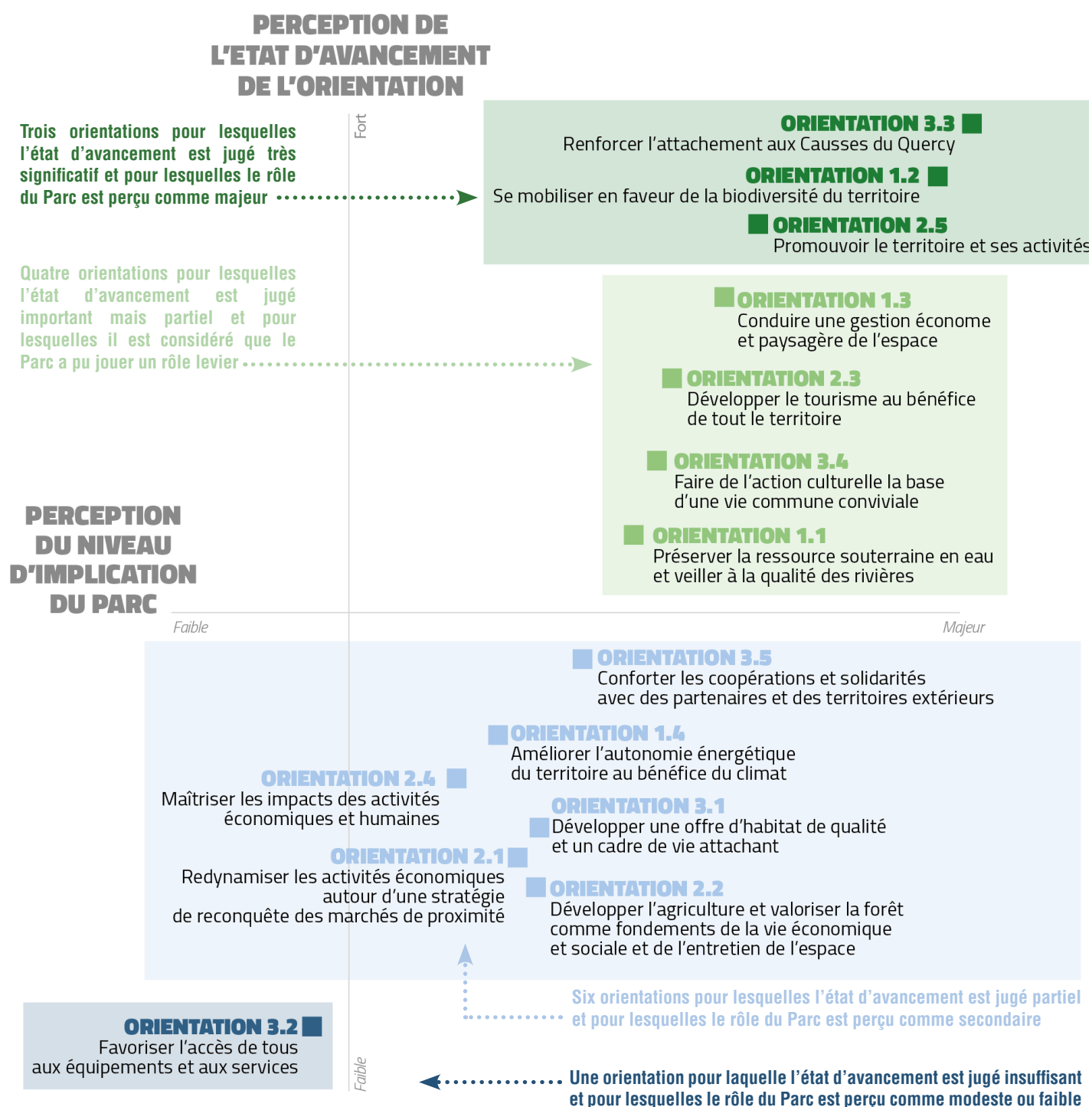
Enfin, si le Parc a pu agir sur de nombreux champs du développement territorial en réponse aux défis qui avaient été pointés dans la Charte et si les différents partenaires ont également contribué à leurs prises en compte à travers leurs politiques et l'exercice de leurs compétences respectives, plusieurs grands enjeux restent une réalité, plus de dix ans après, voire ont été renforcés du fait d'évolutions endogènes ou exogènes.

La maîtrise des pressions sur l'environnement, les ressources ou les patrimoines liées aux activités humaines dans un contexte de changement climatique ; la revitalisation du tissu économique local et de ses filières emblématiques ; le maintien de conditions de vie (services, logements, mobilités) et d'un cadre de vie (vies

culturelle et associative, etc.) de qualité ; etc. ... sont autant d'enjeux pour lesquels le Parc, ses membres et ses partenaires ont agi dans le cadre de la mise en œuvre des différentes Orientations de la Charte mais pour lesquelles une partie des objectifs cibles qui avaient été définis n'ont pas été atteint à ce jour.

FOCUS – REGARD THEMATIQUE

Dans le cadre des enquêtes en ligne, les participants étaient amenés à exprimer, pour chacune des 14 orientations de la Charte, leur perception de l'état d'avancement de leur réalisation et du rôle pris par le Parc dans leur mise en œuvre. Au croisement de ces deux dimensions, émergent une lecture synthétique qui permet de dresser un bilan différencié de la mise en œuvre des différentes orientations de la Charte.



10 LEVIERS POUR DEMAIN

Au regard des grandes réussites du Parc au cours de la mise en œuvre de sa seconde Charte 2012-2027, mais aussi des difficultés qu'il a pu rencontrer, la future Charte, à travers son contenu et ses ambitions et à travers des principes de fonctionnement de pilotage, devra prendre en compte 10 grands défis :



Ancrer le territoire du Parc dans les grandes transitions socio-environnementales en soutenant une dynamique d'adaptation collective permettant de maintenir la qualité de vie sur le territoire.

La Charte 2012-2027 a été marquée par une accélération concrète et significative de la mise en œuvre des grandes transitions environnementales ayant notamment permis le passage d'une approche fragmentée (l'eau, la biodiversité, les paysages, l'énergie, le climat, etc.) à une approche systémique à travers la mise en œuvre d'actions transversales ou l'émergence de documents stratégiques globaux (PCAET, SCoT, etc.).

L'accélération des enjeux environnementaux et de leur prise en compte (à travers des dispositions réglementaires et législatives de plus en plus encadrantes) conduiront à une prochaine Charte qui actera un ancrage, plus fort encore, du territoire du Parc dans les grandes transitions environnementales et climatiques (48% des répondants aux enquêtes souhaitent un Parc chef de file de la préservation des ressources naturelles).

Mais pour être pleinement pertinente, la future Charte devra également s'inscrire en réponse aux enjeux sociodémographiques (vieillesse de la population, risque de précarisation, etc.) et sociétaux (attractivité de la ruralité, nouveaux modes de consommation et nouveaux modes de vie, attachement au territoire de vie, citoyenneté, etc.). Elle devra en ce sens porter un projet global de territoire conciliant sobriété dans la consommation des ressources naturelles ; adaptation au changement climatique et résorption de son accélération ; amélioration de la qualité de vie à travers des conditions résidentielles attractives et adaptées (logements, services, mobilités, emplois, etc.) et des patrimoines préservés et valorisés ; et, une dynamique collective et citoyenne garante de l'implication de tous pour un territoire souhaité et durable.



Poursuivre la nécessité d'asseoir la légitimité du Parc en réaffirmant son rôle et ses missions en faveur de sa reconnaissance et de sa visibilité.

Si cette seconde Charte a permis d'asseoir sa légitimité à travers notamment le portage d'actions emblématiques, le Parc souffre encore de certains regards critiques (protectionnisme naturaliste, coûts de fonctionnement importants, déconnexion des contraintes et réalités des acteurs de terrain) inhérents aux Parcs, mais aussi (et surtout) d'une certaine méconnaissance de son rôle, de ses missions, de son fonctionnement et son articulation avec l'écosystème des acteurs, notamment publics, de son territoire. Il conviendra de continuer à répondre à cette défiance et à cette méconnaissance en renforçant le travail de pédagogie avec l'ensemble des acteurs pour faire connaître et comprendre le Parc dans son organisation et ses actions ainsi conforter sa reconnaissance et sa visibilité. Cette double ambition devra en premier lieu concerner les élus (y compris ceux siégeant au Syndicat Mixte) et les représentants des collectivités locales à travers des temps bilatéraux (intervention en conseil communal ou communautaire, etc.) ou communs (séminaire des maires, temps de formation, etc.) et des outils repensés (élaboration de mémos ou de guides pratiques, reformatage des éléments de synthèse-conclusion des instances du Parc, rapports d'activités, lettre d'information, etc.). Elle devra aussi permettre d'atteindre les autres partenaires et acteurs territoriaux (opérateurs de services, consulaires, sphère économique, monde associatif, habitants) dans le cadre d'outils et temps adaptés.



Formaliser une Charte dotée de la souplesse suffisante pour s'adapter aux quinze années de sa mise en œuvre à travers un dispositif de suivi et d'évaluation adapté.

L'évaluation de la Charte actuelle a mis en avant la difficulté de conserver tout au long de sa mise en œuvre (désormais fixée à quinze ans) un document pertinent et approprié par tous au regard, d'une part, des évolutions de contexte (émergence de nouveaux



© Martin Taburet

enjeux, évolution de la gouvernance territoriale et des politiques publiques).

À travers un dispositif de pilotage et de suivi repensé, il conviendra ainsi de se doter d'une Charte suffisamment souple pour s'adapter aux mutations territoriales et législatives qui seront, au regard de la succession actuelle de crises, toujours plus importantes dans les années à venir. De manière concrète, la Charte devra prévoir un cadre stratégique et opérationnel moins figé (notamment dans la formulation des engagements) et un dispositif de suivi-évaluation permettant la production en continu d'éléments de bilan dont les enseignements devront faire l'objet d'un partage régulier au sein des instances du Parc, mais aussi en dehors et à destination de différents publics), afin de réajuster la Charte et son contenu, notamment lors de la séquence de l'évaluation à mi-parcours qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

*

Constituer un document stratégique collectif de référence pour le territoire du Parc et pour tous les signataires (et pas seulement le Syndicat Mixte) autour de la définition d'engagements clairs, partagés et suivis permettant l'atteinte des ambitions et objectifs et la mise en œuvre des mesures de la future Charte.

Si la Charte 2012-2027 a permis d'initier une dynamique générale en faveur d'un nouveau

modèle de développement et d'aménagement et de nouveaux modes de faire, elle a progressivement perdu sa valeur « *collective* » du fait notamment de la rotation des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (turn-over des élus et des agents). En lien avec le déficit d'appropriation des missions et du fonctionnement du Parc, de nombreux acteurs considèrent aujourd'hui la Charte comme étant celle d'un Syndicat Mixte fonctionnant en autonomie, et non comme un projet de territoire partagé engageant ses signataires dans la mise en œuvre des mesures prévues et dans l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, l'élaboration de la future Charte devra nécessairement s'inscrire dans un processus concerté associant les représentants politiques et techniques des collectivités membres du Syndicat Mixte et il conviendra de veiller à alimenter cette implication en s'assurant de son appropriation par tous au fil de sa mise en œuvre (au-delà des acteurs qui auront participé à son élaboration et qui ne seront plus, pour la plupart, impliqués dans sa mise en œuvre au bout de quinze années de validité de la Charte). Concrètement, il s'agira, au moment de l'écriture de la Charte, de faire de la définition des engagements un temps majeur à travers un dialogue partenarial ciblé puis, au fil de sa mise en œuvre, de s'appuyer sur un dispositif d'animation et de dialogue permettant de suivre, évaluer et ajuster les engagements de chacun en faveur de l'atteinte des objectifs de la Charte.



S'appuyer sur un modèle de dialogue partenarial politique et technique consolidé permettant de renforcer l'ancrage territorial du Parc, de recenser les opportunités de coopérer et d'optimiser les modes de travailler avec chaque partenaire et membre.

En cohérence avec la nécessité de mieux « *faire vivre* » la future Charte tout au long de sa mise en œuvre et de garantir la bonne compréhension des missions, du rôle et du fonctionnement du Parc, il conviendra de conforter son intégration dans le paysage institutionnel en redéfinissant notamment le modèle de dialogue du Parc avec ses différents partenaires.

Dans la continuité des dynamiques de coopérations existantes (conventions) et des nouvelles dynamiques relationnelles mises en place en fin de Charte suite au changement de direction et dans le contexte d'une gouvernance territoriale aujourd'hui stabilisée, il conviendra au cours de la future Charte d'engager un dialogue partenarial, adapté aux différents partenaires signataires ou non de la Charte, fondé sur des temps bilatéraux réguliers (rencontre des équipes de direction) permettant de partager les actualités de chacun (revue de projets ou d'effectifs, partage de calendrier, etc.) et d'identifier des opportunités de coopération (élaboration d'un état des lieux des ressources disponibles), y compris dans le cadre de projets ou d'actions faisant intervenir le Parc en dehors de son périmètre.

De nouvelles pratiques de dialogue et de gouvernance (club des DGS des intercommunalités du Parc, composition des Commissions, etc.) pourront également être envisagées pour permettre au Parc d'alimenter sa capacité à soutenir la cohérence et la complémentarité des politiques et projets déployés sur son territoire.



Garantir les conditions d'un fonctionnement dynamique et adapté des instances délibératives et consultatives du Parc.

La prise en compte des différents défis de la future Charte passera également par un fonctionnement dynamique et adapté des instances délibératives et consultatives du Parc au service de son action.

Il conviendra de soutenir une implication renforcée

des élus siégeant au sein du Comité ou au Bureau syndical à travers l'identification d'un pool élargi (au-delà de l'exécutif actuel) d'élus responsabilisés afin de former des binômes complémentaires avec les techniciens du Syndicat.

Les apports des Commissions devront être réinterrogés à travers la composition de leurs membres et la valorisation de leurs apports dans le processus décisionnel du Parc. Enfin, il conviendra de favoriser une animation attractive des différentes instances pour soutenir la dynamique de participation (partage d'éléments de bilan, visites de terrain, temps de convivialité, apports d'expertises techniques, rencontres tournantes sur le territoire, etc.).

Le fonctionnement du Conseil scientifique et de prospective devra également être questionné pour lui permettre d'assumer son rôle d'« *éclairer* » de la décision des instances du Parc : co-construction de la feuille de route ; consolidation des liens avec les équipes du Parc ; adaptation de la composition aux enjeux ciblés par la Charte ; renforcement des fonctions de prospective ; etc.



Conforter un principe d'innovation et d'expérimentation dans l'action du Parc afin de conserver sa capacité à initier le changement et à faire autrement.

En cohérence avec sa mission en faveur de la conduite d'actions expérimentales ou innovantes, le Parc a pu initier de nouvelles approches permettant la prise en compte d'enjeux, jusqu'alors peu portés, à travers différentes actions (connaissance du karst, préservation de la trame verte et bleue, sauvegarde des paysages, transitions des activités économiques, valorisation et entretien du patrimoine bâti, etc.).

Le Parc devra conserver à travers sa future Charte cette capacité à innover et expérimenter pour initier et soutenir des réponses adaptées aux enjeux émergents d'aujourd'hui et de demain ainsi que de nouveaux modes de faire (pilotage et concertation, implication citoyenne, etc.) qui pourront concerner l'ensemble des dimensions du développement du territoire.

Des opportunités pourront être identifiées lors de l'écriture de la future Charte, puis au fil de l'eau dans le cadre du dialogue partenarial ou en s'appuyant sur les expertises prospectives du Conseil scientifique et de prospective.



Maintenir et renforcer le lien avec la population du territoire à travers des initiatives en faveur de la citoyenneté pour favoriser l'appropriation du Parc par le plus grand nombre et tendre collectivement vers un territoire souhaité pour demain.

Si les relations avec les partenaires institutionnels ou les acteurs économiques seront indispensables demain, le lien avec les habitants devra également être au cœur de la procédure d'élaboration de la future Charte et du dispositif garant de sa bonne mise en œuvre. A travers sa mission d'informer et sensibiliser ses habitants (et ses visiteurs), le Parc devra en premier lieu poursuivre et conforter les actions qui lui permettent de créer des temps et espaces de dialogue avec les habitants (actions d'animation, démarches pédagogiques et de sensibilisation, etc.).

Dans le cadre de la future Charte, il conviendra de mettre en place des espaces spécifiques de démocratie participative ou d'expression de la citoyenneté pour donner une visibilité et une cohérence au dialogue du Parc avec la société civile, y compris lors de la procédure de révision de la Charte. Les pratiques actuelles devront être requestionnées pour garantir l'implication de tous les habitants du territoire, avec une attention particulière vis-à-vis de la jeunesse ou du monde associatif.



Concilier moyens et ambitions.

Après une période de réduction significative de son budget (principalement liée aux transferts de plusieurs politiques contractuelles aux PETR), le Parc a su depuis reconstituer une capacité d'actions significative (avec en 2022 un budget inédit de 2,65 M€ et une équipe de 26 agents dont 3 stagiaires).

Pour autant ses moyens restent une réalité fragile avec des recettes statutaires quasi-inchangées depuis 2012 et une très forte dépendance aux résultats des candidatures (et à leurs cycles) aux appels à projets dont l'obtention de fonds constitue la majeure partie des moyens de fonctionnement et d'investissement du Parc.

Les moyens du Parc conditionnant sa capacité à agir devront ainsi être pris en compte au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de la future

Charte. Il s'agira de réinterroger les ressources et compétences disponibles au sein du Syndicat Mixte et leurs capacités à couvrir les missions et ambitions confiées au Parc et de sécuriser sa capacité à auto-générer son budget actions en consolidant les fonctions administratives et de gestion.

Le renforcement de l'adéquation moyens-ambitions favorisera la qualité des conditions de travail des agents (en limitant les situations de surcharge de travail) pourrait constituer un levier favorable à la diminution du turn-over des agents qui nuit à la continuité de l'action du Parc. Celui-ci passera également par la réorganisation des logiques d'organisation internes déjà engagées avec le changement de direction (pôles thématiques, mode projet, etc.).



Formaliser un document permettant son appropriation par tous.

Si la connaissance partielle de la Charte est principalement liée à un déficit d'animation du document et au turn-over des élus et agents des collectivités du Parc, sa forme et son organisation globale constitue également des déterminants importants de sa bonne appropriation. En termes de contenu, la structuration de la prochaine Charte devra s'appuyer sur une lecture distincte des points relevant des enjeux et défis du territoire (à quels enjeux-défis la Charte souhaite répondre en écho aux constats du diagnostic), ceux relevant du projet de territoire (la vision souhaitée du territoire pour demain et les grandes ambitions) et ceux relevant de la stratégie (orientations et objectifs) en réponse aux enjeux et à la vision souhaitée.

L'armature stratégique devra également être plus lisible à travers une hiérarchisation claire (Axe – Orientation – Mesure) affirmant la transversalité des approches et s'appuyant sur une déclinaison simplifiée du contenu des Mesures autour d'objectifs opérationnels, d'engagements des partenaires et d'indicateurs réalistes et coconstruits au cours de la rédaction de la Charte.

Sa mise en forme devra également être soignée en faveur de sa lisibilité (hiérarchisation, vulgarisation, etc.). Des documents de synthèse devront permettre une lecture d'ensemble de la Charte facilitée et inciter chaque partenaire à s'approprier le document dans sa globalité, au-delà du champ thématique de son action.

QUELQUES CHIFFRES CLES



LE TERRITOIRE

Nb Communes / EPCI adhérentes : **95 / 7**

Population / Superficie : **31 500 habitants / 186 000 ha**



LES INSTANCES

Nb Comités syndicaux / Bureaux / Commissions / CSP : **41 / 37 / 101 / 35**

Comité syndical :

48% taux moyen de participation /

27 communes différentes ont accueilli un CS



LES MOYENS DU PARC

Nb salariés du Parc (2023) : **27**

Nb de stagiaires : **57 (2012-2023)**



LES GRANDES RÉALISATIONS DU PARC

Nb actions / montant au titre de la programmation : **14 / 8,2 M €**

Nb projets de coopération interterritoriale réalisés : **26**

Nb avis rendus par le Parc : **85**

Nb outils pédagogiques réalisés : **23**

Nb vidéos réalisées : **62**

Nb collections/éditions réalisées : **61**

Collection « Découvrir... » : 16

Collection « Regards sur le Parc » : 33

Collection « Les itinéraires du Parc » : 7

Cahiers scientifiques : 3

Les Essentiels : 2



PERCEPTION DU PARC



LA CONNAISSANCE DU PARC

62% des répondants déclarent connaître pleinement le territoire du Parc

L'APPRÉCIATION DU PARC

15,2/20 c'est la note d'appréciation des actions du Parc pour l'ensemble de son territoire

87% des répondants considèrent que le Parc est une collectivité qui produit des politiques à forte valeur ajoutée

LA PERCEPTION DE LA CHARTE

41% des répondants considèrent que la Charte répondait pleinement et de manière équilibrée et cohérente aux enjeux du territoire



LA PERCEPTION DU PARC

89% des répondants considèrent que le Parc est **Un atout en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire**

87% des répondants considèrent que le Parc **Un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable**

82% des répondants considèrent que le Parc est avant tout **Une chance pour la préservation du territoire**

44% des répondants considèrent que le Parc est avant tout **Une structure porteuse du changement sur le territoire**





Parc naturel régional des Causses du Quercy
Les Canavals - Labastide-Murat - 46240 Cœur-de-Causse
Tél. 05 65 24 20 50
contact@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-du-quercy.fr